



Publié le 30 août 2017 par **Thomas Caveng**, Traducteur Juridique / Responsable Communication
t.caveng@soulier-avocats.com
Tél. : + 33 (0)4 72 82 20 80

[Lire cet article en ligne](#)

Cooptation d'un nouvel Associé et nomination d'une nouvelle Counsel

Le Cabinet Soulier AARPI a le plaisir d'annoncer la cooptation d'un nouvel associé, M. **Geoffroy LACROIX**, et la nomination d'une nouvelle Counsel, Mlle **Chems IDRISSE**, avec effet à compter du 1er septembre 2017.

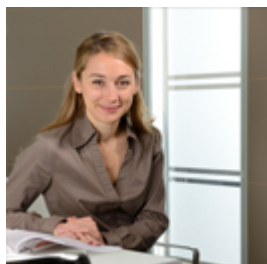


Geoffroy LACROIX intervient en matière de conseil et contentieux principalement dans les domaines du droit économique et du droit de la santé.

Il assiste ainsi des entreprises françaises et étrangères opérant dans tout secteur d'activité dans le cadre de leur activité commerciale, notamment sur les problématiques « B to B » de droit de la distribution et de droit de la concurrence (mise en place de réseaux de distribution, pratiques restrictives de concurrence, négociations commerciales, rédaction de contrats ...) ainsi que sur des problématiques « B to C » régies par le droit de la consommation (clauses abusives, vente en ligne...).

Geoffroy accompagne également des opérateurs du secteur de la santé sur des aspects réglementaires liés à leurs activités en France ainsi que dans le cadre de contentieux de responsabilité du fait des produits défectueux.

Avant de rejoindre Soulier AARPI en qualité de Counsel en 2015, Geoffroy LACROIX a exercé pendant près de 6 ans au sein du département de droit économique et européen du cabinet Gide Loyrette Nouel.



[Chems IDRISSE](#) est spécialisée en fusions-acquisitions, opérations de sociétés nationales et transfrontalières, private equity, restructurations et droit des sociétés.

Elle conseille une clientèle française et étrangère composée principalement de grands groupes internationaux, d'entreprises industrielles et de services et de fonds d'investissement, dans le cadre d'opérations de croissance externe, de transmissions d'entreprises, de restructurations et de réorganisations, d'opérations de private equity et de LBO.

Chems intervient également en qualité de conseil auprès de fondations, associations et fonds de dotation.

Chems a exercé près de trois ans au sein du Département Corporate / Fusions-Acquisitions du Cabinet CMS Bureau Francis Lefebvre avant de rejoindre Soulier AARPI en 2012.

[Consulter la version PDF du communiqué](#)

Soulier Avocats est un cabinet d'avocats pluridisciplinaire proposant aux différents acteurs du monde industriel, économique et financier une offre de services juridiques complète et intégrée.

Nous assistons nos clients français et étrangers sur l'ensemble des questions juridiques et fiscales susceptibles de se poser à eux tant dans le cadre de leurs activités quotidiennes qu'à l'occasion d'opérations exceptionnelles et de décisions stratégiques.

Chacun de nos clients bénéficie d'un service personnalisé adapté à ses besoins, quels que soient sa taille, sa nationalité et son secteur d'activité.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre site internet : www.soulier-avocats.com.

Le présent document est fourni exclusivement à titre informatif et ne saurait constituer ou être interprété comme un acte de conseil juridique. Le destinataire est seul responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'il contient.